

MOT DU MAIRE



M. Marc L'Heureux
MAIRE

Bonjour à tous,

C'est bien connu; les Québécois aiment parler météo! C'est d'autant plus vrai cette année puisque la saison d'été est courte et qu'elle tarde à s'installer après un hiver qui fût long. Étant donné que notre territoire est agricole à plus de 70%, la météo n'est pas qu'un sujet de discussion, elle devient un enjeu important. Or, si on écoute bien, les oiseaux sont au rendez-vous et les grenouilles, contentes de s'ébattre dans l'immense plan d'eau engendré par les inondations, chantent avec vigueur.

Parlant d'inondations : à titre de préfet, j'ai suivi leur évolution tant ici que chez nos voisins d'Amherst, Montcalm, Huberdeau, Arundel et La Conception.

Particulièrement à Amherst où la rivière Maskinongé et les lacs de tête ont réellement débordé, infligeant à la population riveraine des dommages sévères, pour la première fois. À Montcalm, les lacs ont aussi débordé, entraînant l'évacuation d'une partie de la population riveraine. J'aimerais saluer la collaboration de toutes les municipalités pour leur entraide mutuelle.

Ailleurs, dont à Brébeuf, les municipalités le long de la rivière Rouge et du Diable ont subi les débordements habituels, causant la fermeture de chemins. Certains citoyens étaient plus isolés que d'autres, mais grâce à la solidarité entre voisins aucune situation fâcheuse n'est survenue. Le pont Prud'homme a subi des dommages et le Ministère du Transport évalue présentement la situation. Sa fermeture affecte les travaux des agriculteurs; à ceux-ci je demande de faire preuve de patience car l'important c'est la sécurité de tous et la conservation de ce bien patrimonial.

Heureusement, le temps chaud revient et nous aurons vite oublié ces moments désagréables.

Vous êtes invités à une rencontre d'informations sur les matières résiduelles le 13 juin prochain à 19h30. À cette soirée, le point sera fait sur les pratiques de gestion de nos poubelles. Le but étant de détourner au maximum les matières résiduelles de l'enfouissement.

À l'approche de l'été, je vous demande de penser à la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres usagers de la route. Soyez courtois et ralentissez.

Je vous invite également à participer et profiter des activités et infrastructures de la municipalité : la bibliothèque, la plage, le Parc-en-ciel, l'épluchette et le tournoi de balle.

Nous pouvons déjà sentir l'effervescence de la municipalité lorsqu'on déambule tranquillement aux abords du marché aux puces. Profitez-en pour encourager nos commerçants environnants. N'oubliez pas nos producteurs locaux de fruits, légumes, miel et viandes.

Je souhaite à tous un bel été.

*Le maire
Marc L'Heureux*

Le mot de Ginette

Voici venu le temps de la retraite. Je tiens à vous remercier sincèrement pour toutes ces belles années passées à vous côtoyer. Merci d'avoir partagé vos goûts, vos choix de lecture et vos idées. J'espère avoir répondu à vos attentes durant ces années. Je vais m'ennuyer de nos échanges et espérer vous rencontrer encore. Merci aux bénévoles qui ont fait que mon travail a été simplifiée et plus agréable. Merci aussi aux employés de la municipalité avec qui j'ai travaillé ces 17 dernières années.

Ginette Bernard

Bonne retraite Ginette!

C'est après 17 années de loyaux services en tant que responsable de la bibliothèque municipale que Mme Ginette Bernard tire sa révérence pour une retraite bien méritée. Les membres du personnel et du conseil de la municipalité tiennent à la remercier pour son excellent travail et lui souhaite de bien profiter des joies de la vie de retraitée.

La Municipalité est heureuse d'accueillir Mme Abbie Roy en tant que nouvelle coordonnatrice de la bibliothèque. Aux dire de Ginette, elle saura vous offrir un service impeccable et répondre à vos demandes. Venez la rencontrer et profitez d'une vaste sélection de nouveaux titres à chaque mois.

Saviez-vous que la bibliothèque contient des livres à gros caractères? On prend soin de vos yeux! Venez aussi voir les bandes dessinées pour adultes.

À ne pas manquer : le 17 juillet et le 1^{er} août au Parc-En-Ciel de 10h à 11h, il y aura spectacle, jeu et histoire avec Circuitout. Venez en famille, c'est gratuit.

Horaire d'été

Lundi : 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h 30 à 20 h 00
Samedi : 10 h 00 à 14 h 00



Restez à l'affût des nouveautés de la bibliothèque en vous joignant à sa page Facebook.



© Thomas Dufresne

Vitrines des artistes

Vous pouvez actuellement admirer à la bibliothèque, et même vous procurer, les toiles de l'artiste locale Marie-Josée Lebel.

Si vous êtes un(e) artiste de la région et désirez également exposer vos œuvres pour une période de trois mois, contactez Annie Bellefleur au 819-425-9833 poste 5301.



Page Facebook et site web

Vous désirez en découvrir davantage sur votre municipalité?



Suivez-nous sur notre page Facebook afin d'être au courant de toutes les actualités et les nouveautés en lien avec cette dernière.

Vous trouverez également une foule d'informations sur le site web de la Municipalité. **Nouveauté** : le nouveau site web sera lancé sous peu; resté à l'affût! www.brebeuf.ca

LA FARANDOLE DE BRÉBEUF

Dîner de mai

Cette année encore, nous avons eu le privilège d'avoir comme bénévoles les élus et employés de la Municipalité de Brébeuf. Ils ont fait le service et la vaisselle avec patience et bonne humeur. Merci au restaurant Le Villageois d'avoir préparé ce succulent repas au grand plaisir de nos aînés.

Merci à la Municipalité pour sa contribution financière et pour sa généreuse participation. 80 personnes ont profité de ce « traditionnel » repas où régnait l'humour et la joie.

Un merci spécial à notre maire, Marc, pour l'importance qu'il accorde aux aînés et aux bénévoles de La Farandole.

Merci à vous toutes et tous pour votre implication; vous ne savez à quel point nous apprécions votre participation.

VACANCES

Nos cuisinières et toute l'équipe de bénévoles prennent une pause bien méritée pour la saison estivale. Les dîners communautaires pour les 60 ans et plus reprendront en octobre.

Bon été à vous bénévoles; votre complicité, votre convivialité, votre implication, votre présence et votre énergie font de ces dîners communautaires des moments où il fait bon travailler tout en s'amusant ensemble. Votre présence fait la différence!

Bon été à vous tous Brégeoises et Brégeois, profitez de cette période estivale et revenez-nous en octobre.

Que le soleil vous accompagne,

Anne-Marie Roberge

COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs organise une épluchette de blé d'Inde le samedi 10 août. Il y aura également un tournoi de balle molle ainsi qu'une exposition d'automobiles antiques le dimanche de 11 h 00 à 16 h 00.

Comme les années précédentes, en plus du blé d'Inde, de la pizza, des hot dogs ainsi que des boissons seront disponibles. Il y aura aussi des jeux pour les enfants. Samedi soir, vous pourrez assister à une prestation musicale de Steve Provost.



Les terrains de tennis et Pickleball sont maintenant ouverts. En raison des réparations nécessaires sur les terrains, vous pourrez jouer gratuitement. Veuillez S.V.P. respecter les terrains des autres joueurs. Si vous cherchez des joueurs pour le Pickelball, contactez Lucie au 613-276-8211.

Pour plus d'informations sur les activités ou pour faire du bénévolat, contactez Julien Perreault ou Danis Gauthier via Facebook ou vous pouvez communiquer directement avec le Comité au 819-429-8387.

Bon été tout le monde,

PLAGE MUNICIPALE

La Plage municipale serait ouverte à compter du 22 juin selon l'horaire suivant, si les conditions le permettent :

- Lundi au vendredi 12 h à 18 h
- Samedi et dimanche 11 h à 18 h

L'horaire de surveillance et les périodes d'ouverture peuvent être modifiés (allongés ou raccourcis) en raison de la température ou du niveau d'eau de la rivière.



Le niveau d'eau de la plage évolue tout au cours de la saison et le courant dans la rivière est très fort par endroits. Nous exigeons donc que vous respectiez les limites de la zone de baignade. De plus, le niveau d'eau peut obliger la fermeture occasionnelle de la plage; l'accès à la plage est alors interdit.

Tarifs d'accès pour les résidents de Brébeuf

- Carte d'accès individuel / saison : 12,00 \$ / personne
- Tarif familial : 45,00 \$ / famille
- Enfants 12 ans et moins : Gratuit

Les passes de saison sont vendues au bureau municipal seulement durant les heures normales d'ouverture du bureau.

Tarifs d'accès pour les non-résidents

- Adultes (14 ans et plus) 7,00 \$ / jour
- Enfants (13 ans et moins) 4,50 \$ / jour

Les droits d'accès journaliers pour les non-résidents sont vendus directement à la plage.

Des cartes de 5 ou 10 accès sont disponibles au bureau municipal.

N'oubliez pas que ...

Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte

- La baignade est interdite en dehors des heures et de la zone de surveillance
- L'accès à la plage est interdit entre 21 h et 6 h
- Les contenants en verre sont interdits sur la plage en tout temps
- **Les feux** sont interdits sur la plage en tout temps
- **Les chiens** sont interdits sur la plage en tout temps

De plus, notez bien que le stationnement sera dorénavant fermé et barré en dehors des heures d'accès à la plage.

RÉCLAMATION SUITE AUX INONDATIONS

Les résidents permanents de la municipalité dont la propriété a été endommagée suite aux inondations peuvent présenter une réclamation au ministère de la sécurité publique, d'ici au **8 août 2019**, à l'aide du formulaire disponible au :

[securite-civile/assistance-financiere-sinistres/indemnisation-et-aide-financiere/proprietaires-et-locataires/reclamation-proprietaires-locataires](#)

Vous pouvez également contacter la Municipalité au 819-425-9833 poste 5300 si vous avez besoin d'une copie papier du formulaire.

La MRC des Laurentides invite toute la population à venir célébrer la Journée canadienne du multiculturalisme lors de l'événement MRC des *Laurentides, culturel et multiculturel*. Venez prendre le temps de rencontrer les citoyens issus de la diversité culturelle habitant la région. Venez découvrir leurs musiques, leurs arts et venez partager leurs repas.

Jeudi 27 juin 2019, de 16h à 19h, salle communautaire de Val-David au 2490, rue de l'Église à Val-David.

GRATUIT! Nous vous attendons en grand nombre.



Rappel aux propriétaires de chiens

La Municipalité vous rappelle qu'il est de votre responsabilité en tant que propriétaire de chien(s), de ramasser leurs excréments, et ce, même si votre chien fait ses besoins sur le terrain des voisins. Vous devez aussi en disposer dans un endroit approprié (la rue n'étant pas l'un de ces endroits).

Garde des chiens

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc...) l'empêchant de sortir de ce terrain. Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.



Les chiens et les parcs publics

Les chiens sont **strictement interdits** :

- **À la plage municipale**

(autorisés sur le terrain d'accès, interdits sur la plage)

- **Au Parc-En-Ciel, aux endroits suivants :**

l'aire de jeu pour enfants, le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, votre chien **doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser ses excréments.

Le parc canin

La municipalité a aménagé un espace public comme parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc-En-Ciel. Arrivé au chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponibles), empruntez le sentier identifié « **Descente de canots et Parc Canin** » (2 minutes de marche) qui mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

SAVEZ-VOUS CE QUE COÛTE UNE INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE?

La Municipalité de Brébeuf a une entente de services pour la fourniture, par la Ville de Mont-Tremblant, des services de sécurité incendie. Chacune des interventions, qu'elle soit justifiée ou non, génère un frais ponctuel. Une intervention autre qu'un incendie génère des frais moyens de 1 000 \$. Pour ce qui est des incendies, les frais sont tributaires du temps requis pour combattre l'incendie ainsi qu'aux effectifs requis. Au cours des dernières années, les coûts ont varié entre 1 800 \$ et 9 700 \$ par intervention.

Voici une liste non exhaustive des interventions réalisées par le service de sécurité incendie (SSI) de Mont-Tremblant à Brébeuf au cours des dernières années :

- Feu de bâtiment
- Branche sur fil électrique
- Effondrement de structure, toiture
- Fausse alarme
- Feu à ciel ouvert sans avis au SSI
- Présence de fumée
- Odeur de gaz

La Municipalité souhaite sensibiliser ses citoyens au fait que toute négligence engendre des frais qui sont assumés par l'ensemble de sa population via le compte de taxes.



La firme G.D.G. Environnement Ltée

est de retour pour effectuer un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Brébeuf pour la saison estivale 2019.

Les traitements ont d'ailleurs débutés.

Pour toutes questions / requêtes, vous pouvez contacter directement G.D.G au 1 844-840-8700 ou à l'adresse suivante: infomoustique@gdg.ca.



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS : Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal.

Art. 176.2.2 du Code municipal : Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

ÉTATS FINANCIERS 2018 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Vérifiés par M. André Charest, C.P.A. auditeur

| | Budget 2018 | Dépenses en date du rapport | Prévision résultats 2018 | Prévision des revenus incluant financ. | Affectation des surplus | Prévision des résultats |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------|--|-------------------------|-------------------------|
| FONDS GÉNÉRAL | | | | | | |
| ADMINISTRATION | 316 671 \$ | 311 154 \$ | 311 154 \$ | | | |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | 167 367 \$ | 192 124 \$ | 192 124 \$ | | | |
| TRANSPORT | 269 901 \$ | 296 675 \$ | 296 675 \$ | | | |
| ENVIRONNEMENT | 1 346 \$ | 1 357 \$ | 1 357 \$ | | | |
| SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | 2 700 \$ | 1 615 \$ | 1 615 \$ | | | |
| URBANISME | 124 352 \$ | 126 647 \$ | 126 647 \$ | | | |
| LOISIRS ET CULTURE | 177 891 \$ | 209 442 \$ | 209 442 \$ | | | |
| FINANCEMENT (INTÉRÊTS) | 18 366 \$ | 10 356 \$ | 10 356 \$ | | | |
| IMMOBILISATIONS | 809 523 \$ | 352 844 \$ | 352 844 \$ | | | |
| REMBOURSEMENT CAPITAL | 23 907 \$ | 20 607 \$ | 20 607 \$ | | | |
| RÉSERVES FINANCIÈRES | 8 000 \$ | 8 000 \$ | 8 000 \$ | | | |
| TOTAL DÉPENSES | 1 920 024 \$ | 1 530 821 \$ | 1 530 821 \$ | (1 584 384) \$ | (1 432) \$ | (54 995) \$ |
| ORDURES | 118 365 \$ | 118 374 \$ | 118 374 \$ | (157 979) \$ | - \$ | (39 605) \$ |
| ENTRETIEN AQUEDUC | 97 290 \$ | 64 943 \$ | 64 943 \$ | (105 943) \$ | - \$ | (41 000) \$ |
| ENTRETIEN ÉGOUTS | 25 250 \$ | 18 363 \$ | 18 363 \$ | (25 660) \$ | - \$ | (7 297) \$ |
| FINANCEMENT AQUEDUC | 62 750 \$ | 61 089 \$ | 61 089 \$ | (63 447) \$ | - \$ | (2 358) \$ |
| FINANCEMENT ÉGOUTS | 3 264 \$ | 3 293 \$ | 3 293 \$ | (3 273) \$ | - \$ | 20 \$ |
| TOTAL TOUS LES FONDS | 2 226 943 \$ | 1 796 884 \$ | 1 796 884 \$ | (1 940 685) \$ | (1 432) \$ | (145 234) \$ |

Le PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

adopté en décembre 2017 présentait les travaux prévus pour 2018, et en voici les réalisations:

A TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Réfection de tronçons sur chemins de la Rouge, Le Tour-du-Carré et chemin du Premier-Plateau – longueur estimée de 1.25 km
Coût estimé : 583 023 \$ **Réalisé : 304 448\$**
Travaux sur le Ch.Le Tour-du-Carré effectués en 2018
Travaux reportés à 2019 pour le Ch.de la Rouge et du Premier-Plateau
Financement du projet : 304 448\$: Subv. Taxe sur l'essence et contribution du Québec

B TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Coût estimé : 75 000 \$ Travaux reportés à 2019

C INSTALLATION DE LAMPADAIRE

Coût estimé : 1500 \$ Travaux reportés à 2019

D RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

Coût estimé : 150 000 \$ Projet annulé

Principales autres réalisations et faits saillants de 2018

- Poursuite du mandat du programme de contrôle des insectes piqueurs.
- Participation à un projet d'une ressource partagée en loisirs avec les municipalités d'Arundel et de Montcalm
- Camp de Jour 2018 – 25 enfants inscrits
- Plage municipale – 430 passes saisonnières émises
- Politique visant à encourager l'activité physique de la jeunesse – remboursements effectués pour un montant de 228\$
- Diverses compensations pour collecte de matières résiduelles à recevoir pour 2018, approximativement à 50 000\$
- Émission de 142 permis en urbanisme pour des travaux de diverses natures évalués à plus de 2 700 000\$
- Réaménagement et nouveaux quais à la halte au pont Prud'Homme
- Rechargement sur la Montée Laurence et le chemin du Lac Suzanne
- Présentation d'un Salon du livre ayant remporté un vif succès
- Organisation d'activités en lien avec le Centenaire du Pont Prud'Homme
- Conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour le partage d'infrastructures en loisirs

ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois.

- Afin de respecter les nouvelles exigences découlant du Code municipal, le conseil municipal a adopté une *Politique de gestion des plaintes*.
- Le rapport financier pour la période se terminant le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant ont été déposés à l'Assemblée du 6 mai 2019. Le mois suivant, le rapport du maire sur les faits saillants de cette même période a également été déposé et sera présenté subséquemment. Le rapport du maire est d'ailleurs présenté à même ce Muni-Info.
- Le conseil municipal souhaitant se doter d'un outil d'équité envers ses employés, adopte une *Politique de travail*.
- Suite aux soumissions, le conseil octroie le contrat à l'entreprise Excapro inc. pour la réfection d'une partie du chemin de la Rouge ainsi que du chemin du Premier-Plateau. Ces travaux devraient être effectués à l'automne.
- Afin de respecter le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, le conseil octroie le mandat à la firme Akifer de préparer le rapport d'analyse de la vulnérabilité de ses puits.
- La Municipalité procède à l'engagement d'une nouvelle bibliothécaire, Mme Abbie Roy, suite à l'annonce du désir de départ à la retraite de Mme Ginette Bernard. La Municipalité remercie chaleureusement le dévouement et la qualité du travail de Mme Bernard de ces 17 dernières années.
- Le conseil municipal s'engage à bonifier de 500 \$ la subvention reçue de la MRC (1000 \$) dans le cadre d'activités à caractère culturel qui se dérouleront durant le camp de jour.
- Comme la Municipalité se doit de protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres, l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge est renouvelée à nouveau pour une période de 3 ans.
- Afin de réduire l'impact financier imposé à l'ensemble des citoyens lors de fausses alarmes incendie, le conseil municipal projette de modifier la tarification chargée directement aux propriétaires ayant déclenché 2 fausses alarmes et plus à l'intérieur d'un an.
- Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement sont déposés afin de citer le pont Prud'Homme comme bien patrimonial. Les élus de la Municipalité de Brébeuf visent avec cette démarche à s'assurer de la préservation à long terme du pont et de son caractère patrimonial. Par le fait même, l'intention est également d'obliger son propriétaire (le Ministère des Transports) à en assurer la pérennité.
- Le conseil municipal accepte l'émission d'un certificat d'autorisation permettant l'installation du marché aux puces jusqu'à la fin octobre.
- Considérant le fort intérêt démontré par les citoyens, les élus de Brébeuf ont négocié une prolongation de l'entente intermunicipale pour le partage de certaines installations de loisirs avec la Ville de Mont-Tremblant. Cette prolongation est effective jusqu'au 31 décembre 2019. De plus, soyez assurés que les « cartes-citoyens » déjà émises demeurent valides malgré l'échéance inscrite au 30 juin 2019.

Pour l'intégralité des procès-verbaux vous pouvez visiter notre site web.



En 2016, les municipalités d'Amherst, Brébeuf et Lac-des-Plages ont développé une entente intermunicipale avec l'école Le Carrefour, située à St-Rémi-d'Amherst, pour un agrandissement d'infrastructures qui a permis de construire un gymnase. Maintenant, nous aimerions développer une offre de services d'activités libres et de cours organisés pour vous.

Nous avons donc élaboré un court sondage d'environ 5 minutes pour connaître vos champs d'intérêts, afin de faciliter l'élaboration d'une programmation intéressante. Veuillez-vous diriger sur le site de la municipalité à www.brebeuf.ca ou sur notre page [Facebook](#) pour accéder au sondage en ligne. Merci de votre collaboration.

Aide-mémoire

Bureau municipal de Brébeuf

Réception : (819) 425-9833 poste 5300

Greffe : (819) 425-9833 poste 5301

Service d'urbanisme : (819) 425-9833 poste 5303

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le mercredi

Les feux de plein air

Du 15 mars au 30 novembre, vous devez obtenir un permis au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Le permis est gratuit.

Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre et pas plus de 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières non combustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, tous les feux sont interdits, incluant les feux de camp. Soyez à l'affût de ces informations.

En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.

Vente de garage

Vous devez obtenir un certificat d'autorisation (5\$) avant la tenue d'une vente de garage sur votre terrain. Vous pouvez obtenir ce certificat au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

Construction, rénovation, installations septiques, puits, piscines

Vous devez obtenir un permis de la municipalité avant de commencer tous travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement sur votre propriété. Un permis est aussi requis pour l'installation d'une piscine, quel que soit le modèle que vous installez : **hors terre, creusée, gonflable, temporaire.**

Vidange de fosses septiques

Les résidents permanents doivent faire vidanger leur fosse septique au deux ans, tandis que les villégiateurs (maximum de 180 jours d'occupation par année) se doivent de le faire une fois au quatre ans.

Collecte des matières résiduelles

Rappel: La collecte des matières résiduelles débute tôt le matin; les bacs doivent donc **être placés au chemin la veille de la collecte.**

Service de taxibus

Vous pouvez avoir recours au taxibus, au coût minime de 4\$ par transport (gratuit pour les moins de 11 ans), afin de rejoindre l'Inter des Laurentides, autobus qui parcourt de Rivière-Rouge à Saint-Jérôme. Le service est offert en semaine et sur réservation seulement au 1-877-604-3377 ou 819-774-0485. Pour plus d'informations sur les horaires ou municipalités et villes desservies, consultez le <https://www.transportlaurentides.ca/>

Agent de sécurité

Cette année encore, un agent de sécurité patrouillera le territoire. Le service sera assuré par l'agence Garda World.

TRAVAUX DE RÉFECTIONS DE RUES

La Municipalité procédera en septembre à des travaux de réfections majeures sur le chemin de la Rouge (de la route 323 au chemin du Deuxième-Plateau) et le chemin du Premier-Plateau. La circulation sera donc perturbée. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.



Prolongation de l'entente intermunicipale avec Mont-Tremblant quant au partage d'infrastructures de loisirs

La Municipalité a obtenu la prolongation de l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant quant au partage d'infrastructures de loisirs au même tarif que les résidents de la Ville. Ainsi, les cartes de citoyenneté actuellement en circulation, dont l'échéance était fixée au 30 juin, **demeurent encore valides jusqu'au 31 décembre 2019.**